

ÉVÉNEMENTS

JOURNÉES PRÉVENTION

UNION DES
ENTREPRISES | UE35

PÉNIBILITÉ

Mercredi 18 mai 2016 – 9:00 – 17:00

Lieu : UE35 – 2 Allée du Bâtiment, Rennes

Rennes, le 31 mars 2016

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le cadre de la réforme des retraites, la loi du 9 novembre 2010 a instauré diverses dispositions relatives à la prise en compte de la pénibilité : prévention, traçabilité des expositions et compensation. Le dispositif pénibilité, bien qu'applicable depuis le 1^{er} janvier 2015, devra être mis en œuvre de manière complète au 1^{er} juillet 2016 sur les 10 facteurs de pénibilité.

Ainsi :

- Quelles sont les obligations des entreprises ?
- Quels sont les facteurs de pénibilité et les seuils associés ?
- Comment réaliser votre diagnostic pénibilité, votre plan d'action, votre accord ?
- Comment gérer le compte personnel de prévention de la pénibilité ?

A l'occasion de la prochaine **Journée Prévention** du cycle 2016 mis en place par l'UE35, le programme suivant sera proposé avec des intervenants de l'UE35 : **Emmanuelle Brocchi, Responsable Développement Durable** et **Pia Le Minoux, Responsable Pôle Juridique et Social**.

09:00-17:00 • Pénibilité

Pénibilité :

Définitions : Principes - Entreprises concernées
Enjeux

Facteurs de pénibilité :

Présentation/analyse des facteurs et des seuils : Facteurs applicables au 1^{er} janvier 2015 & au 1^{er} juillet 2016

L'appréciation des facteurs :

Méthode d'évaluation des facteurs
Appréciation selon le contrat de travail

Les sources traitant de la pénibilité :

Suppression de la fiche
Document unique
Accords de branche/référentiels
Accords et plan de prévention

Le compte personnel de pénibilité

Déclaration des expositions
Financement/versement des cotisations
Ouverture et abondement du compte : Formation, temps partiel, retraite anticipée
Contrôle et contentieux

12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner sous forme de plateau-repas, facultatif, est au prix de 20€ net de TVA.

Inscription gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs salariés.

Inscription en ligne : [cliquez ici](#)

Contacts Pôle Développement Durable au 02.99.87.42.97

Emmanuelle Brocchi, Responsable Pôle Développement Durable

Lydie Gautier, Assistante – lydie.gautier@ue35.fr